

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

**TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES**



**DÉCISION**  
relative à l'affermissement des Tranches Optionnelles n° 1,3,4 du marché n° 2025-F0290001 afférent à une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'espaces publics et résidentiels du projet de renouvellement urbain du Val de l'aurière Sud à Limoges

**LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE**

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.520-0 et L.5210-10 ;  
Vu la délibération n° 83 du conseil communautaire du 8 avril 2024 relative à l'application des articles L.520-0 et L.5210-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 224-2, R. 224-2 1° et R. 230-2 à R. 230-5 ;  
Vu l'attribution par la commission d'appel d'offres en date du 30 janvier 2025 du marché n°2025-F0290001 de au présent contrat Bâtir, voir / Travaux, / AMPLI, / RÉHAUS, / PAJ&P / C28C) pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'espaces publics et résidentiels du projet de renouvellement urbain du Val de l'aurière Sud à Limoges ;  
Vu les articles 5.2.1 de l'acte d'engagement et 7.2 du cadre des clauses administratives particulières relatif aux délais d'exécution et aux modalités d'affermissement des tranches ;

**DÉCIDE**

Les prestations des tranches optionnelles suivantes :

- n°1 « Clair de quartier - Liaison piétonne vers le collège Cabanis - études de conception »
- n°3 « Entrée de ville - études de conception »
- n°4 « Entrée de ville - poursuite/actualisation des dossiers réglementaires »


sont affermées et seront exécutées dans les conditions prévues au marché.

Tranche optionnelle	Date à laquelle la tranche optionnelle est affermée	Date de commencement des prestations	Délai d'exécution de la tranche
n°1			12 mois (7 semaines)
n°3	27 avril 2026	27 avril 2026	6,6 mois (28 semaines)
n°4			18 mois

**DÉCISION**

# Décision relative à l'affermissement des Tranches Optionnelles n° 1,3,4 du marché n°2025-F0290001 afférent à une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'espaces publics et résidentiels du projet de renouvellement urbain

1 DOCUMENT - Publié le 20 Avril 2026

 **28232.pdf**  
(.pdf, 237,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

